**Séance du 25 mars 2021**

L’an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DREVET, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Date de convocation : 18 mars 2021.

Présents : DREVET Pierre, BOSSOUTROT Karim, CHARLES Christian, CHAZELLE Patrice, COURT Roland, GUENIN Valérie, MARCHAND Frédéric, MILANI Charlotte, ODIN Corinne, PAPILLON Laure, PARDON Nicole, ROCHE Laetitia, ROUX Jean-Paul, TARAKU Marilou

Absent non excusé : SERRET Raymond

Constat du quorum.

Monsieur CHARLES Christian a été désigné comme secrétaire de séance.

**1/ Approbation des délibérations prises en séance précédente**

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion, aucune remarque n’ayant été formulée, son contenu est validé à l’unanimité, et les délibérations afférentes approuvées.

**2/ Demande d’aide sociale exceptionnelle**

Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’à la suite d’un décès, une famille se retrouve dans l’impossibilité de payer le montant des obsèques. Le comité consultatif du CCAS s’est réuni, et propose de verser une aide exceptionnelle de 500 € sur le montant global s’élevant à 2.664 €.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité approuve l’octroi de 500 € au titre d’aide sociale exceptionnelle.

**3/ Autorisation au Maire à acquérir des parcelles EDILIANS**

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil les résultats d’une négociation avec Monsieur Fabien RECORD, responsable Région Centre-Sud de la Société EDILIANS (ex IMERYS), pour l’acquisition par la commune de seize parcelles représentant un total de 73.723 m², dont 4 ha en zone UT,

pour un prix global de 16.000 €, dont détail suivant :

**SECTION ET N° CONTENANCE**

B 64 8.600 m²

B 65 400

B 66 1.710

B 68 5.566

B 143 3.240

B 144 9.410

B 145 2.050

B 146 11.710

B 147 6.120

B 148 6.000

B 149 1.560

B 150 1.440

B 613 1.370

B 623 144

B 1058 5.459

B 1061 8.944

**TOTAL 73.723 m2**

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité :

- approuve l’acquisition des parcelles listées au prix global de 16.000 €,

- donne tous pouvoirs à cet effet à Monsieur le Maire pour signer l’acte authentique de vente en l’Etude DANIERE-MARCOUX, et tous documents nécessaires à sa bonne réalisation.

**4/ Validation devis école**

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil un devis de MTE Electricité pour installation de dalles LED dans les salles des classes pour un montant de 5.116, 19 € HT soit 6.139,43 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l’unanimité, le conseil municipal approuve le devis précité.

**5/ Vote du taux des taxes communales**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la réforme fiscale impose de nouvelles règles de vote des taux. En effet, à compter de 2021 les communes ne percevront plus le produit de la taxe d’habitation sur les résidences principales, dont la suppression progressive s’achèvera en 2023 pour les contribuables.

La garantie d’équilibre des ressources communales est assurée :

* Par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce transfert se traduit par l’addition du taux départemental (15.30%) au taux communal (15.93%) soit 31.23% pour la commune de Ste-Agathe la Bouteresse. Il est important de signaler que ce transfert de taux sera neutre pour le contribuable.
* Par la mise en œuvre d’un coefficient correcteur d’équilibrage.

Monsieur le Maire propose ainsi de ne pas augmenter les taux pour 2021.

Après en avoir discuté et délibéré à 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le conseil municipal vote les taux 2021 :

TFB : 31.23%

TFNB : 45.49%

**6/ Approbation du compte de gestion 2020**

Le compte de gestion établi pour le budget général du 1er janvier au 31 décembre 2020 par

Monsieur le receveur municipal de Boën est présenté aux membres du conseil municipal par Monsieur

Pierre DREVET, Maire. Ces résultats sont semblables à ceux du compte administratif.

Après discussion, les membres du conseil municipal à l’unanimité :

- approuvent les comptes de gestion 2020 relatifs au budget général.

**7/ Vote du compte administratif 2020**

Madame Nicole PARDON, première adjointe, présente le compte administratif 2020 qui fait apparaître les résultats suivants :

* **BUDGET GENERAL 2020**

Excédent de fonctionnement de l’exercice 2020 : **143.291,00 €**

**Report excédent antérieur : 92.038,87 €**

**Report excédent CCAS 4.056,23 €**

***Excédent de clôture 2020 :* 239.386,10 €**

Déficit d’investissement de l’exercice 2020**: - 70.487,63 €**

**Report excédent d’investissement antérieur : 21.564,16 €**

***Déficit de clôture 2020***: **- 48.923,47 €**

***Affectation du résultat***

Reste à réaliser (dépenses) :  **172.000,00 €**

**Reste à réaliser (recettes) :   7.000,00 €**

* **BUDGET LOTISSEMENT 2020**

Il présente un déficit d’investissement de 16.488,52 € et un résultat de fonctionnement de 0 €.

Conformément au CGCT, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Après en avoir délibéré, et à l’unanimité des membres présents, le conseil approuve le compte administratif 2020 du budget de la commune.

En fonction des résultats de l’exercice précédent et des opérations envisagées sur 2021

(budget général), Monsieur Pierre DREVET propose d’affecter les résultats de la manière suivante :

Au compte 1068  **214.000,00 €**

Au compte 002 : **25.386,10 €**

Après discussion, les membres du conseil municipal, à l’unanimité :

- acceptent les opérations proposées.

**8/ Vote du budget primitif 2021**

Madame Nicole PARDON présente au conseil municipal les différents budgets 2021

* **BUDGET GENERAL 2021**

Il s’équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement pour un montant de **607.725,10 €** et en dépenses et recettes d’investissement pour un montant de **396.367,00** **€.**

Les principaux programmes d’investissement concernent :

* City park
* Travaux école (électricité)
* Démolition petit relais
* Achat terrain EDILIANS

Les principales recettes d’investissement sont :

Virement de la section fonctionnement : 13.500 €

Excédent de fonctionnement (art 1068) : 214.000 €

Subventions 70.000 €

FCTVA 10.000 €

Après avoir pris connaissance des différents documents, le budget général est voté à mains levées

POUR : 14 - CONTRE : 0 - Abstention : 0

* **BUDGET LOTISSEMENT 2021**

Il s’équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement pour un montant de **449.636,72 €** et

en dépenses et recettes d’investissement pour un montant de **366.488,52,00** **€.** Ce budget est voté en H.T.

A noter : les principales dépenses concernent les travaux de viabilité et diverses études ; et les principales recettes sont les ventes des lots et un emprunt à court terme (24 mois) en attendant la fin des travaux et le versement des subventions.

Après avoir pris connaissance des différents documents, le budget lotissement est voté à mains levées

POUR : 14 - CONTRE : 0 - Abstention : 0

**9/ Contraction d’un emprunt à court terme**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire un emprunt à court terme de 200 000 euros (deux cent mille euros), destiné à faciliter l’exécution budgétaire de la commune.

Il expose que cet emprunt permettra de financer les travaux de viabilité du lotissement communal, dans l’attente du paiement des subventions accordées à cet effet et non encore versées sur le budget communal.

Le conseil municipal, après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire, et à l’unanimité :

* approuve la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire pour un montant de 200.000 € sur une durée de 2 ans au taux de 0.62 %,
* prend l’engagement de verser au CRCA les frais de dossier en une seule fois et déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds, majorés de la TVA s’il y a lieu,
* prend l’engagement pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités,
* s’engage, en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu,
* confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de cet emprunt, la signature du contrat à passer avec l’établissement prêteur et l’acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

**10/ Approbation de l’ouverture de la chambre funéraire CREPET**

Monsieur le Maire rappelle les termes du projet de création par l’entreprise CREPET d’une chambre funéraire (sur un aménagement comprenant également bureau et magasin) Avenue de la Zone Industrielle, suivant la présentation en séance de conseil du 8 novembre 2019.

Il stipule que le permis de construire et l’autorisation de travaux pour établissement recevant du public ont été validés, et que suivant le code de la santé publique son ouverture est conditionnée par l’avis du Conseil Départemental de l’Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), qui remplace le conseil départemental d’hygiène.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité approuve l’ouverture de la chambre funéraire.

**11/ Questions diverses n’ayant pas donné lieu à délibération**

* **Projet vente Petit Relais / ADMR**: M. COURT précise que 2 projets ont été soumis pour étude et financement, et confirme que celui portant sur le site de Sainte-Agathe a été retenu par leur structure. Proposition d’achat faite pour 80.000 €, à porter à l’ordre du jour de la prochaine séance.
* Le point sur la **vaccination des + 75 ans** par Mme PARDON.
* Etat d’avancement des travaux du **lotissement** (2 lots sont réservés, et le projet de la résidence séniors est abandonné), et du **City Park** par Mme PARDON et M. CHAZELLE.

**Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.**